



**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux,

26 MARS 2014

Secrétariat du conseil maritime
de la façade sud-atlantique

**Relevé de décisions
de la réunion du conseil maritime
de la façade Sud-Atlantique du 12 février 2014**

La septième réunion du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique (CMF SA) s'est tenue le mercredi 12 février 2014 à Bordeaux sous la co-présidence de M. le préfet de la région Aquitaine et de M. le préfet maritime de l'Atlantique, dans le respect des conditions de quorum (42 membres présents ou représentés, plus 6 mandats, sur un total de 80 ; le quorum est de 40). La liste des participants est jointe en annexe.

La présence d'auditeurs du conseil économique, social et environnemental (CESE) de la région Aquitaine a été saluée, le CESE de la région Poitou-Charentes étant excusé.

Nota : Toutes les présentations faites lors de la séance sont disponibles sur le site internet de la DIRM SA (www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr).

I. - Approbation du relevé de décision de la séance du CMF SA du 7 juin 2013.

Celui-ci, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, a été adopté.

II. - Élection de nouveaux suppléants à la CP en remplacement de démissionnaires.

Deux suppléants à la commission permanente ayant démissionné, il a été procédé à l'élection de leurs successeurs.

M. Bernard Plisson était candidat à la succession de M. Nicolas Gauthier.

M. François Janvier était candidat à la succession de M. Laurent Carrie.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, ces deux membres sont élus à l'unanimité, par acclamation, en tant que suppléants à la commission permanente.

III. - Présentation du projet de constitution de deux commissions spécialisées :

Le Président de la commission permanente présente les objectifs des deux commissions spécialisées « Lien terre - mer » et « Économie de la mer » dont le principe avait été arrêté lors d'un précédent CMF. Pour chacune de ces commissions, il est suggéré que le président soit élu en leur sein lors de la réunion d'installation et que la structure dont relève le président en assure le secrétariat.

a) Commission « Économie de la mer »

En séance, de nouvelles candidatures se sont manifestées : comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM) de Poitou-Charentes, M. François Janvier CFE CGC et le CESER Aquitaine, en tant qu'observateur.

Aucune objection n'ayant été formulée sur les objectifs et sur les candidatures, l'ensemble a été entériné. L'arrêté constitutif est joint en annexe.

b) - Le Président de la commission permanente introduit sa présentation en indiquant que le projet de commission spécialisée « Lien terre-mer » a été amendé en une proposition de commission mixte comité de bassin Adour Garonne/conseil maritime de façade Sud Atlantique, centrée sur l'articulation SDAGE/PAMM. Cette proposition est entérinée.

En séance, de nouvelles candidatures se sont manifestées, à savoir l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN) Poitou-Charentes, représentée par M. Philippe Grand, l'association Coordination environnement Bassin d'Arcachon, représentée par M. Jean Mazodier, le CRPMEM Poitou-Charentes, l'association Ré Nature Environnement, représentée par M. Pierre Legall, le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Médoc, représentée par M. Bertrand Yung, le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA). Il est par ailleurs suggéré que des organismes scientifiques soient associés aux travaux de cette commission. L'arrêté constitutif est joint en annexe.

M. Benoît Biteau, vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes a fait part de sa candidature à la présidence de cette commission.

A la demande de M. le préfet de région, le principe de plusieurs réunions de la commission mixte en 2014 a été retenu de manière à articuler les différentes étapes d'élaboration et de validation des programmes de mesures du PAMM d'une part, et du SDAGE d'autre part.

Le préfet de la région Aquitaine et le préfet maritime de l'Atlantique sont convenus de saisir par écrit le président du comité de bassin Adour-Garonne et le préfet coordonnateur de bassin pour appeler leur attention sur ce point.

IV. - Point d'information sur l'élaboration de la SNML, calendrier des futurs DSF.

Le préfet de région informe les membres du CMF qu'une commission administrative de façade (CAF) Sud-Atlantique, instance rassemblant les services et les opérateurs de l'État dédiée au pilotage des travaux du document stratégique de façade (DSF), sera prochainement constituée, en application de l'article R219-1-9 du code de l'environnement. Il est rappelé que le document stratégique de façade sera l'un des outils de la mise en œuvre de la future directive européenne relative à la « planification des activités maritimes en mer et la gestion des zones côtières ».

L'interaction entre l'ensemble des activités et politiques à terre et en mer est à nouveau soulignée par certains membres du CMF ; ils réclament des objectifs ambitieux mais atteignables et demandent que soient acceptées la remise en cause de certains modèles économiques et de certaines pratiques, notamment en matière agricole.

V. - Information sur les travaux de révision des SDAGE et sur la DCE, articulation avec le PAMM.

Le préfet de région rappelle l'indispensable concertation lors de la construction du programme de mesures du PAMM, d'une part, et du programme de mesures du SDAGE, d'autre part.

Certains participants souhaiteraient que les travaux sur le SDAGE soient l'occasion de définir un document de planification ambitieux et réaliste, marqué par un fort volontarisme sur la reconquête de la qualité des eaux continentales en intégrant au SDAGE actuel les modifications nécessaires.

VI. - Plan d'action pour le milieu marin du golfe de Gascogne.

En complément des présentations, les membres du CMF sont informés de réunions d'ateliers techniques prévus à compter du 4 mars (cf. envoi DIRM SA du 7 février 2014) ; une liaison en vision-conférence sera établie à La Rochelle et en Pyrénées Atlantiques.

- Programme de mesures.

À la suite de la présentation, l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN) de Poitou-Charentes s'interroge sur l'intérêt d'introduire dans le PAMM une piste nouvelle de mesures relative à la pêche de loisir considérant les travaux en cours conduits au plan national dans le cadre de l'éco-charte. En réponse, il est indiqué que l'examen de cette piste de mesures dans la sous région marine Golfe de Gascogne n'est pas contradictoire avec les travaux nationaux, qui devront bien évidemment être pris en compte.

- Programme de surveillance.

L'université de Bordeaux s'est interrogée sur les raisons de l'évolution du programme de surveillance, non plus structuré seulement sur la base des thématiques du bon état écologique, mais décliné en programmes et sous-programmes. Il a été indiqué que ces évolutions ont été arbitrées par la sphère scientifique nationale du groupe de travail du programme de surveillance.

Par ailleurs, il a été fait état de travaux internationaux et communautaires sur des indicateurs communs entre États Membres qui sont intégrés aux travaux en cours.

Les scientifiques ont rappelé la nécessité d'être associés à ces travaux ; cette association était prévue, elle sera effective à compter d'avril.

VII. - Point sur le projet de création du parc naturel marin d'Arcachon

Le préfet de région indique que le décret relatif à la création du PNM pourrait être signé fin mars.

VIII. - SHOM –

– Présentation des programmes :

- Programme national d'hydrographie,
- Litto 3D,
- Le réseau d'observation du niveau de la mer (RONIM).

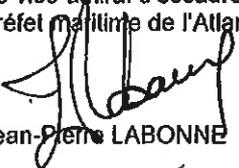
En réponse à une question sur le « zéro » des cartes, il a été répondu que le « zéro » des cartes marines est voisin du niveau des plus basses mers astronomiques (coefficient 120 en l'absence de perturbations météorologiques), alors que le « zéro » des cartes terrestres (zéro IGN69) est basé sur le niveau moyen de la mer.

Le SHOM a rappelé que le site <http://www.shom.fr/les-services-en-ligne/ouvrages-en-telechargement/references-altimetriques/> peut être consulté à cette fin.

M. le préfet de région Aquitaine conclut en soulignant l'intérêt des programmes présentés. Leur mise en oeuvre sur la zone Sud Atlantique doit être envisagée dans la période 2014-2020. Il demande à ses services d'étudier les modalités de coopération avec le SHOM s'agissant de la problématique du recul du trait de côtes.

IX. - **En clôture de séance**, le préfet de région Aquitaine et le préfet maritime de l'Atlantique ont remercié les participants et annoncé que la prochaine réunion du CMF se tiendrait, sous réserve de confirmation, fin juin ou début juillet 2014.

Le vice-amiral d'escadre,
préfet maritime de l'Atlantique


Jean-Pierre LABONNE

Le préfet de la région Aquitaine,
préfet de la Gironde,


Michel DEL PUECH